

# Manuel d'utilisation de la

## Plateforme mobilité



☎ 04.76.48.27.90

✉ [plateforme.mobilite@ccas-grenoble.fr](mailto:plateforme.mobilite@ccas-grenoble.fr)

Fax : 04.76.49.22.27

19, galerie de l'Arlequin  
38100 GRENOBLE

Tram A arrêt La Bruyère  
50 m à gauche derrière le bâtiment du CCAS

## A l'usage des prescripteurs et des professionnels



RhôneAlpes

isère  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



## Les questions les plus courantes ?

Comment inscrire un usager à la plateforme ?	Voir la page 3
La plateforme contacte les usagers prescrits ?	NON. C'est toujours à l'utilisateur à contacter la plateforme pour le 1 <sup>er</sup> rendez-vous.
Passe-t-on le permis et le code à la plateforme ?	NON. Seule une auto-école agréée a l'autorisation de faire conduire et de faire passer les examens.
Un usager peut-il s'inscrire sur une formation avant d'avoir fait son bilan mobilité ?	OUI. Toutes les formations sont ouvertes dès que la fiche de prescription a été faite. Le bilan est indispensable pour le cours de code mais pas pour les formations.
Et s'inscrire seulement à une formation ?	OUI. Idem que ci-dessus
Les formations sont-elles gratuites ?	NON. Toutes les formations gratuites sont accessibles par la cotisation annuelle obligatoire (2€ par mois) mais certaines formations ont un coût supplémentaire.
Puis-je inscrire un usager à l'auto-école citoyenne ?	NON. Il doit d'abord faire son bilan mobilité et après, un dossier de candidature peut être déposé.
Combien de temps dure le parcours à la plateforme ?	Aucune idée car cela dépend des compétences et de l'investissement de chacun. Il n'existe aucun parcours type. Idem que ci-dessus
Combien de temps pour obtenir son permis complet ?	

## Plateforme ou pas plateforme ?

Situation de l'utilisateur	Votre orientation
Il souhaite passer son permis et n'a aucune expérience ou une expérience négative (code échoué, nombreuses heures de conduite...)	Bilan mobilité pour voir la faisabilité du projet permis de conduire.
Il a « juste » besoin d'une aide financière	Il ne trouvera aucune aide financière à la plateforme Un bilan mobilité pourra aider à la décision d'une demande d'aide (PLIE, APRE...) et vérifier que cela est bien « juste » une question financière.
Il a déjà le code et souhaite un financement pour des heures de conduite	La séance « après le code » lui expliquera les différentes solutions (financières et techniques) et auprès de qui s'adresser pour les trouver. Nous conseillons un bilan mobilité si une aide financière doit être activée.
Il a un permis étranger : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Validable ? non validable ?</li> <li>➤ Permis validé mais il a peur de conduire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Envoyer un mail pour savoir si des accords sont passés avec son pays.</li> <li>➤ Bilan mobilité pour connaître son niveau de connaissance</li> <li>➤ Evaluation de conduite dans une auto-école (commerciale ou sociale).</li> </ul>
Il a du mal à se rendre à une adresse donnée	Tous les stages : « se repérer, se déplacer »
Il ne sait pas faire de vélo : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il souhaite apprendre</li> <li>• Il ne demande pas à apprendre mais a un projet permis de conduire</li> </ul>	Stage « vélo école » Dans son projet permis, le vélo est important pour accélérer son apprentissage : psychomotricité, gestuelle, observation, coordination, anticipation, réaction sont des notions indispensables à la conduite et qui s'apprennent très bien en vélo (beaucoup moins coûteux).

# Comment orienter sur la plateforme ?



## 1. Je n'ai pas de compte prescripteur :

### Je vais sur le site de la plateforme mobilité

site de la ville de grenoble, onglet "vie quotidienne", chapitre "action sociale", cadre "plateforme mobilité"

OU sur le site de "parcours emploi bassin grenoblois. Je tape "plateforme mobilité"

OU j'inscris l'adresse mail : <http://www.grenoble.fr/480-plateforme-mobilite.htm>

### Je crée mon compte prescripteur

Je vais dans le cadre "Extranet pour les prescripteurs". Je clique sur "création d'un compte prescripteur"

Je remplis la fiche de renseignement. J'envoie

### J'attends!!

Un mail de création de votre compte sera envoyé automatiquement à la plateforme

Nous vous enverrons votre mot de passe de départ (au plus tard dans la journée)

## 2. J'ai mon compte prescripteur :

### Je vais dans le cadre "Extranet pour les prescripteurs"

- Je clique sur "Extranet Plateforme Mobilité"

### J'y suis !

- j'entre mon adresse mail
- j'entre le mot de passe
- je clique sur "création d'un nouveau dossier" (à droite)

Je peux alors remplir la fiche de prescription. **Je n'oublie pas d'envoyer à la fin.**

La fiche sera automatiquement transmise à notre service dès son enregistrement.

**ATTENTION** : votre usager doit nous contacter pour prendre son 1<sup>er</sup> rendez-vous. Nous ne contactons JAMAIS l'usager.

## 3. Votre lien avec la plateforme mobilité :

Lorsque je suis dans mon extranet et que je clique sur le nom d'un usager

- En bas de sa fiche dans la partie "Formations suivies" je peux voir : ses rendez vous prévus, ses présences et absences, les stages où il s'est inscrit...
- Je peux mettre des informations dans la partie "Tableau de bord suivi". Par exemple que la personne ne viendra plus car elle a déménagé ou qu'elle travaille ou est en formation.....

Je reçois un mail automatique lorsque

- l'usager est venu à son 1er rendez vous (l'information collective)
- l'usager a fini le bilan mobilité, le point étape, l'évaluation de conduite, l'évaluation de vélo école et il est sur la base de donnée dans la partie "bilans" à télécharger
- lorsque une information est rajoutée dans la partie "tableau de bord suivi"

Les statuts des usagers à la plateforme

- "déposé" : nous avons la fiche de prescription pour la personne mais elle n'est pas encore venue (attention son rendez vous est peut être pour une date éloignée, en cliquant sur son nom, vous verrez si un rendez vous est prévu).
- "actif" : la personne est venue à son 1er rendez vous et démarre les séances de bilan mobilité
- "bilan mobilité" la personne a fini ses 4 séances et son bilan est sur son dossier, des formations et des cours lui sont conseillés dans son bilan.
- "point étape" la personne a déjà fait 5 mois de cours de code et un entretien individuel a été fait avec elle pour envisager la suite de sa formation.
- "Entrée AEC" la personne a intégré l'auto école citoyenne"

## En résumé le parcours :



## Les plus !

### Conseils en mobilité pour la reprise ou le maintien à l'emploi uniquement

- Etude et orientation lors d'un entretien individuel du moyen de transport le plus approprié pour se rendre à son travail
- Prêt (si nécessaire) d'un moyen de transport adapté aux besoins repérés (vélo, scooter,). Fiche de prescription obligatoire téléchargeable sur le site de la plateforme.

### Auto Ecole Citoyenne = association loi 1901

- cours de code et passage de l'examen du code
- cours de conduite et passage de l'examen de conduite